

DÉPARTEMENT

ARIEGE

ARRONDISSEMENT

FOIX

Effectif légal du conseil municipal

29

COMMUNE :

LAVELANET

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le 24/09/2021

ID : 009-210901609-20210921-2021_1270-AU

Berger Levrault

Communes de 1 000
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	SANCHEZ Marc.....	14/07/55	24/05/2020	1496
Premier adjoint	M.	DUROUDIER Jérôme	17/04/79	24/05/2020	1496
2 ^{ème} Adjoint	Mme	PEREIRA Cécile	24/03/90	21/09/2021	1496
3 ^{ème} Adjoint	M.	ROY Jackie.....	27/05/47	24/05/2020	1496
4 ^{ème} Adjoint	Mme	ZÉRAOULA Fatiha.....	25/10/59	24/05/2020	1496
5 ^{ème} Adjoint	M.	GAST Érald.....	02/01/54	24/05/2020	1496
6 ^{ème} Adjoint	Mme	BLAZY Chantal	20/05/53	24/05/2020	1496
7 ^{ème} Adjoint	M.	FAREZ Franck	27/12/85	24/05/2020	1496
8 ^{ème} Adjoint	Mme	BERTRAND Béatrice	20/09/71	24/05/2020	1496
Conseillère Municipale	Mme	EYCHENNE Anne-Marie.....	26/08/44	15/03/2020	1496
Conseiller Municipal	M.	BERTONE Denis	27/08/50	15/03/2020	1496
Conseillère Municipale	Mme	FORGET BARBERA Pierrette.....	18/05/51	15/03/2020	1496
Conseillère Municipale	Mme	CLERGUE Anne-Marie	08/01/57	15/03/2020	1496
Conseiller Municipal	M.	PAUBERT Yves	07/07/57	15/03/2020	1496
Conseiller Municipal	M.	RANGHELLA Corrado	16/08/57	15/03/2020	1496
Conseiller Municipal	M.	PUJOL Guy.....	14/12/57	15/03/2020	1496
Conseillère Municipale	Mme	ALLABERT Émilie.....	14/04/58	15/03/2020	1496
Conseiller Municipal	M.	FAUCONNET Patrice.....	08/02/60	15/03/2020	1496
Conseiller Municipal	M.	TORRECILLAS Jean-Luc	23/05/60	15/03/2020	1496
Conseiller Municipal	M.	MIQUEL Raymond.....	01/08/62	15/03/2020	1496
Conseillère Municipale	Mme	GRAUPERA Isabelle	14/06/65	15/03/2020	1496
Conseillère Municipale	Mme	GUARINOS Valérie.....	27/01/70	15/03/2020	1496
Conseillère Municipale	Mme	MARÉCHAL Christine	12/06/75	15/03/2020	1496
Conseiller Municipal	M.	CANIPEL Olivier	31/08/74	01/06/2021	1496
Conseillère Municipale	Mme	DANEY Joëlle	27/01/64	01/08/2021	1496
Conseillère Municipale	Mme	GUERRERO Sylvia.....	12/05/61	15/03/2020	717
Conseiller Municipal	M.	AMANS Olivier.....	16/10/61	15/03/2020	717
Conseillère Municipale	Mme	DOMECK Pascale	14/08/64	15/03/2020	717

¹

Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Fonction ⁽¹⁾	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	récente élection à	Suffrages obtenus
Conseiller Municipal	M.	PINHO TEIXEIRA Xavier	00/02/75	Affiché le 24/09/2021 à fonction	Berger Leveault
			ID : 009-210901609-20210921-2021_1270-AU		

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A Lavelanet le, 21 Septembre 2021

TABLEAU DES ADJOINTS

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹
M.	SANCHEZ Marc	14/07/1955	Maire
M.	DUROUDIER Jérôme	17/04/1979	Premier adjoint
Mme	PEREIRA Cécile	24/03/1990	2 ^{ème} Adjointe
M.	ROY Jackie	27/05/1947	3 ^{ème} Adjoint
Mme	ZERAOULA Fatiha	25/10/1959	4 ^{ème} Adjointe
M.	GAST Érald	02/01/1954	5 ^{ème} Adjoint
Mme	BLAZY Chantal	20/05/1953	6 ^{ème} Adjointe
M.	FAREZ Franck	27/12/1985	7 ^{ème} Adjoint
Mme	BERTRAND Béatrice	20/09/1971	8 ^{ème} Adjointe

Fait à LAVELANET le, 21 septembre 2021



Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le 24/09/2021

Berger
Levrault

ID : 009-210901609-20210921-2021_1270-AU

ÉLECTION D'UN ADJOINT

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLU(E)

Fait à Lavelanet le 21 Septembre 2021

*Le maire
(ou son remplaçant),*

Les assesseurs,

Le secrétaire,

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le 24/09/2021

Berger
Levrault

ID : 009-210901609-20210921-2021_1270-AU

21/09/2021 - LISTE D'ÉMARGEMENT ÉLECTION D'UN MANDAT

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le 24/09/2021

Berger Levrault

ID : 009-210901609-20210921-2021_1270-AU

NOM	Prénom	PROCURATIONS	EMARGEMENTS
SANCHEZ	Marc		
DUROUDIER	Jérôme		
PEREIRA	Cécile		
ROY	Jackie		
ZÉRAOULA	Fatiha		
GAST	Érald		
BLAZY	Chantal		
FAREZ	Franck		
BERTRAND	Béatrice		
GRAUPÉRA	Isabelle		
TORRECILLAS	Jean-Luc		
FAUCONNET	Patrice		
MARÉCHAL	Christine		
GUARINOS	Valérie		
PAUBERT	Yves		
ALLABERT	Emilie		
MIQUEL	Raymond		
CLERGUE	Anne-Marie		
RANGHELLA	Corrado		
EYCHENNE	Anne-Marie		
PUJOL	Guy		
FORGET-BARBERA	Pierrette	Donne procuration à Jackie ROY	
BERTONE	Denis		
CANIPEL	Olivier		
DANEY	Joëlle		
PINHO-TEIXEIRA	Xavier		
GUERRERO	Sylvia		
AMANS	Olivier		
DOMECK	Pascale		

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le 24/09/2021

Berger
Levrault

ID : 009-210901609-20210921-2021_1270-AU

DÉPARTEMENT

Ariège

ARRONDISSEMENT

FOIX

Effectif légal du conseil municipal

29

Nombre de conseillers en exercice

29

COMMUNE :

Toutes communes

LAVELANET

Élection d'un adjoint
au scrutin uninominal

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'UN ADJOINT

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un du mois de Septembre à 16 heures et Zéro minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Lavelanet

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Marc SANCHEZ, Jérôme DURUOUDIER, Jackie ROY, Cécile PEREIRA, Fatiha ZERAOURA, Gérald CAST, Chantal BIAZY, Franck FAZZI, Béatrice BERTRAND, Isabelle CRAUPERA, Patrice FAUCONNET, Christine MARCETAL, Emilie ALLAERT, Raymond JISQUEL, Anne-Jaime CLARQUE, Corrado RANGHELA, Anne-Jaime CYTHERNE, Guy PUJOL, Denis BERTONE, Olivier CAMPIZ, Joëlle DANAY, Sylvia GUERRERO et Pascale DONEC.

Absents : Pierrette FORGET –BARBERA excusée.....

Xavier PINTO-TEIXERA excusé.....

Olivier AMANS excusé.....

Yves PAUBERT Absent.....

Jean-Luc TORRECILLA Absent.....

Valerie GILARINOS Absente.....

¹ Préciser s'ils sont excusés.

1.1. Règles applicables

Monsieur Marc SANCHEZ maire (ou son remplaçant en appu²) du CGCT) a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Mme Joelle DANAY a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins Madame Christine ALECHAI ET Madame Sylvia GUERRENO

1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 ...
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26 ...
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 ...

²

Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral³) ... 3

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ... 22

f. Majorité absolue ³ 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Cécile PEREIRA	22	Vingt-deux
.....
.....
.....
.....

1.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
f. Majorité absolue ³

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

1.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁴ Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵ Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

1.7. Proclamation de l'élection de l'adjoint

Madame Cécile PEREIRA a été proclamée Deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

2. Observations et réclamations

⁶ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexation est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt et un septembre à 16 heures 32 minutes, en double exemplaire ⁷ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le 24/09/2021

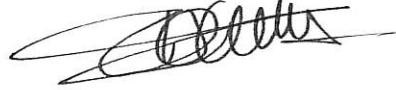
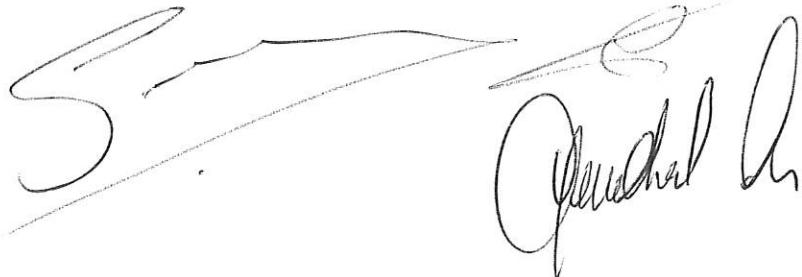
ID : 009-210901609-20210921-2021_1270-AU

Berger Levrault

Le maire (ou son remplaçant),

Les assesseurs,

Le secrétaire,



⁷ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le 24/09/2021

Berger
Levrault

ID : 009-210901609-20210921-2021_1270-AU